

BOURGOGNE DRAAF FRANCHE-COMTE



Faits marquants 2016

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Bourgogne-Franche-Comté

Crédits photos :

page 1, photo 1 ©Thomas.Hazebrouck/Focale.info, Lycée et CFPPA forestiers de d'Etang-sur-Arroux (71)

page 1, photo 2 ©Thomas.Hazebrouck/Focale.info, RTC Quetigny (21)

page 1, photo 3 ©Cheick.Saidou/Min.Agri.Fr, maïs

page 1, photo 4 ©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, vache montbéliarde

page 1, photo 5 ©Chambre d'agriculture de l'Yonne (89), vignes

page 1, photo 6 ©Thomas.Hazebrouck/Focale.info, LEGTA Dijon-Quetigny/Plombières-les-Dijon (21)

page 28, photo 1 ©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

page 28, photo 2 ©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

page 28, photo 3 ©Pascal.Xicluna/Min.Agri.Fr, abeille butinant

Editorial



2016 a été la première année de fonctionnement de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté. C'est donc un double défi que la DRAAF a relevé : se construire tout en assurant le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques du Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt à l'échelon de la nouvelle région.

La DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté a été créée au 1er janvier 2016 au titre de la réforme territoriale par le regroupement des deux ex DRAAF de Bourgogne et de Franche-Comté. C'est donc dans le cadre d'une organisation en bi-site respectant une implantation équilibrée entre Dijon et Besançon que la DRAAF a dû adapter en profondeur son mode de fonctionnement. La DRAAF a aussi renforcé l'animation d'une trentaine de réseaux de gouvernance ou de compétences métiers tant avec les DDI qu'avec les EPLEFPA restructurés au format de la nouvelle région.

L'année 2016 a été marquée par une crise climatique, sanitaire et économique ayant fortement impacté la quasi totalité des exploitations agricoles et des filières de la région. Les services de l'Etat, et en particulier la DRAAF et les DDI, se sont mobilisés dans la mise en œuvre des plans de soutien conjoncturels engagés par le gouvernement et la recherche de solutions les mieux adaptées aux situations rencontrées.

Dans ce contexte de réorganisation et de crise, la DRAAF accompagne, en étroite relation avec les partenaires institutionnels et professionnels, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques au service des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier et des territoires ruraux.

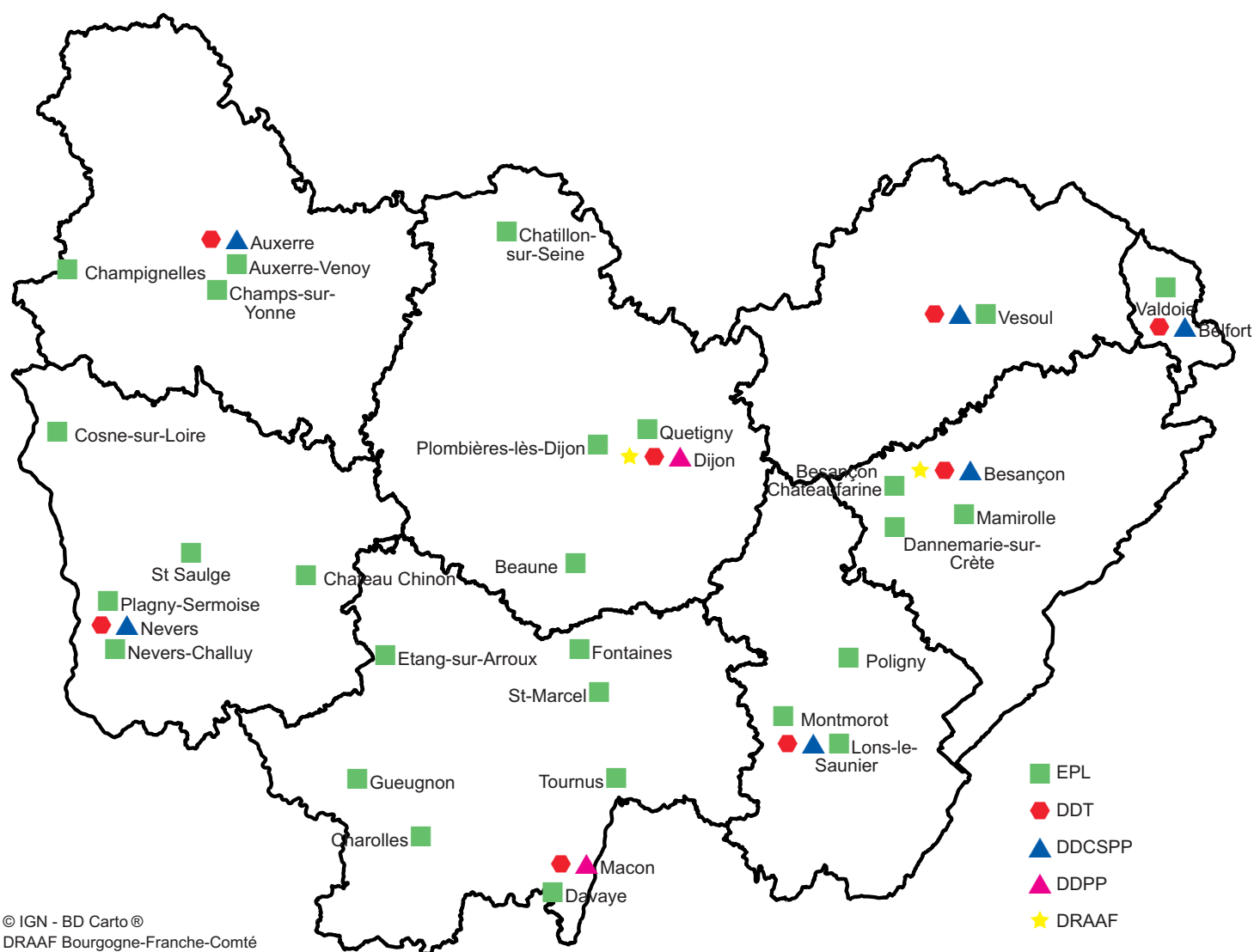
Ce bilan d'activités 2016 met en exergue, sans être exhaustif, les principales missions de la DRAAF menées avec l'appui des DDI et des EPLEFPA et articulées autour de quatre grands thèmes :

- La DRAAF prépare l'avenir
- La DRAAF soutient les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier
- La DRAAF est garante de la sécurité sanitaire des productions
- La DRAAF se modernise et s'adapte à la nouvelle donne territoriale.

Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF pour qui l'année 2016 a été particulièrement intense. Ils se sont fortement investis personnellement et collectivement dans la construction de la nouvelle DRAAF tout en assurant avec professionnalisme leurs missions.

Vincent Favrichon
Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Localisation des services du MAA en Bourgogne-Franche-Comté



© IGN - BD Carto®
DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km



Sommaire

AGE 3 ÉDITORIAL

PAGE 6 LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHIFFRES

PAGE 8 LA DRAAF PRÉPARE L'AVENIR

- ▶ Adoption et mise en oeuvre de la feuille de route agro-écologie
- ▶ Elaboration du contrat forêt-bois
- ▶ Apprendre la forêt par simulation : Silva numerica
- ▶ Répondre aux besoins de la filière agro-équipement : séminaire de rentrée de l'enseignement agricole en Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Réalisation d'études sur la connaissance et l'orientation des filières

PAGE 13 LA DRAAF SOUTIENT LES SECTEURS AGRICOLE, AGRO-ALIMENTAIRE ET FORESTIER

- ▶ Gestion de la crise agricole : aides financières de l'Etat et rôle des Cellules départementales d'urgence
- ▶ Accompagnement de la filière bois, lancement de démarches territoriales
- ▶ Renouvellement des générations et transmission des exploitations
- ▶ Soutien aux équipements de vinification : Organisation Commune de Marché «Viti-vinicole»
- ▶ Rencontres inter-régionales céréalières Bourgogne-Franche-Comté Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Déclinaison régionale de la Politique nationale de l'alimentation

PAGE 18 LA DRAAF EST GARANTE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUCTIONS

- ▶ Coordination des contrôles
- ▶ Focus sur les contrôles intrants et Paquet hygiène 2016
- ▶ Actions au titre de la sécurité sanitaire
- ▶ Protection animale en abattoirs : un suivi coordonné avec des nouveaux outils et des échanges de pratiques
- ▶ Flavescence dorée : diminution en Bourgogne, découverte en Franche-Comté
- ▶ Systèmes de management de la qualité en Bois & Plants de vigne

PAGE 22 LA DRAAF SE MODERNISE ET S'ADAPTE À LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE

- ▶ Organisation, moyens de fonctionnement, proximité de terrain...
- ▶ Extension du service facturier
- ▶ Extension du REPAFEB
- ▶ Création d'une cellule unique de certification à l'export
- ▶ Création du SRFOB

page 25 ORGANIGRAMME DE LA DRAAF

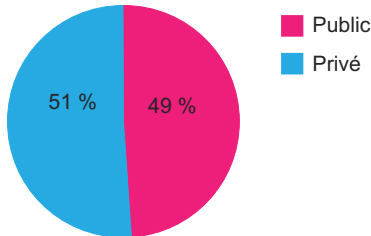
page 26 LISTE DES SIGLES

La Bourgogne-Franche

Enseignement agricole

Public : 4^{ème} région / Public et privé : 7^{ème} région

Année scolaire 2015-2016
61 établissements scolaires
11 500 élèves et étudiants

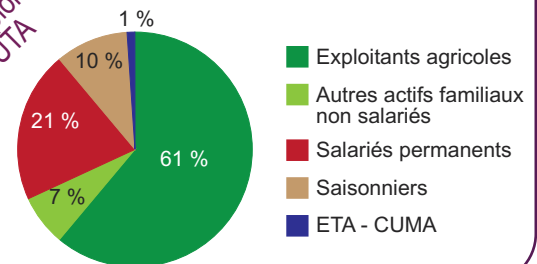


Source : DRAAF BFC - année scolaire 2015-2016

Emploi agricole 7^{ème} région

59 500 actifs permanents
dont 35 900 exploitants
47 000 UTA

Répartition des UTA par type d'actifs

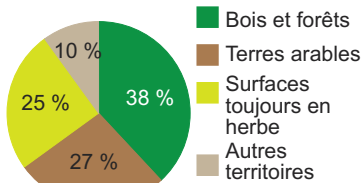


Source : Bilan annuel de l'emploi agricole 2016

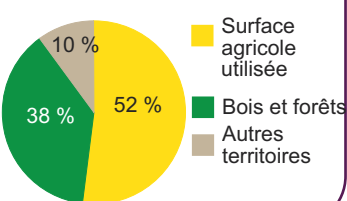
Utilisation du territoire 5^{ème} région

4 806 milliers d'hectares

Occupation du territoire



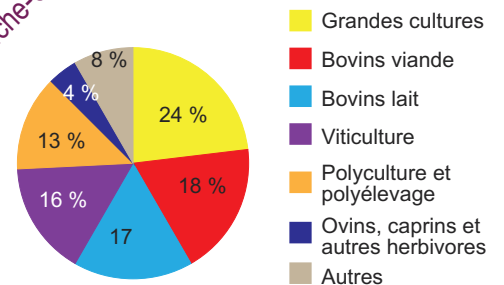
Surface agricole utilisée



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2016

Orientations économiques des exploitations

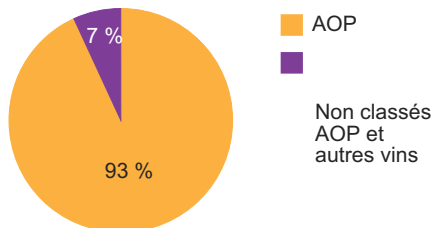
28 000 exploitations
en Bourgogne-Franche-Comté



Source : enquête structure exploitations agricoles 2013

Surfaces en vignes 6^{ème} région

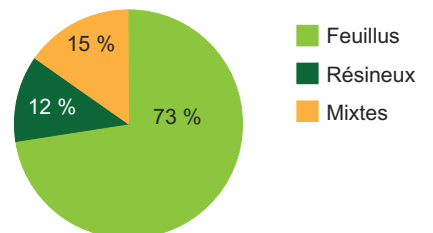
34,8 milliers d'hectares
93 classés en AOP
7 non classés AOP et autres vins



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2015

Surfaces en forêt 5^{ème} région

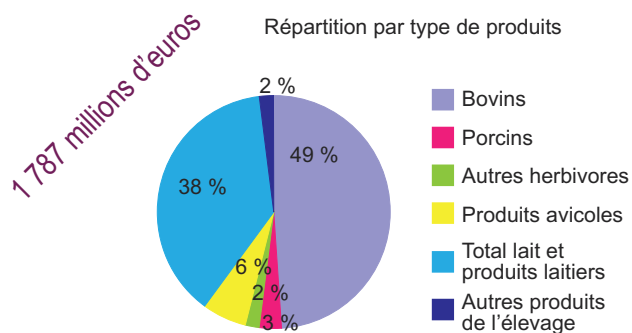
1 728 milliers d'hectares
72,5 % peuplements feuillus
12,3 % peuplements résineux
15,2 % peuplements mixtes



Source : Données IGN 2016

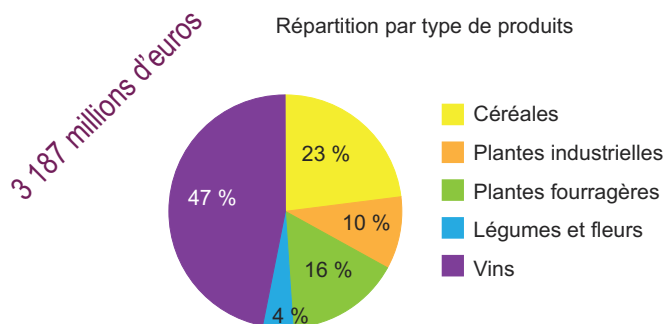
Comté en chiffres

Productions animales 7^{ème} région



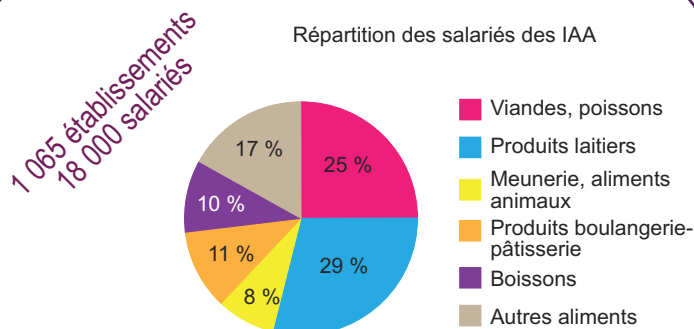
Source : Comptes 2015

Productions végétales 5^{ème} région



Source : Comptes 2015

Agroalimentaire 10^{ème} région



Source : INSEE – CLAP 2014

Signes de qualité

131 indications
géographiques



Source : Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 21, mai 2017

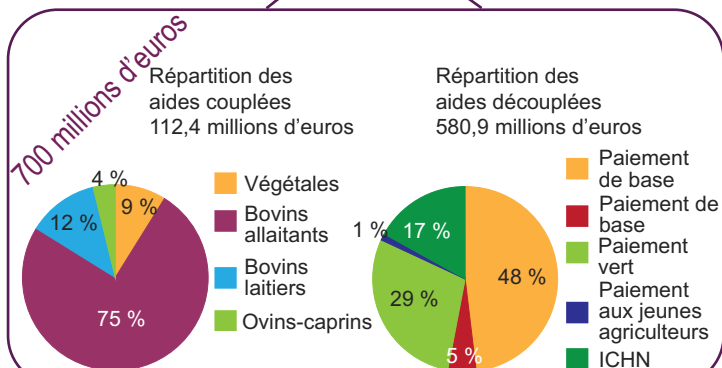
Agriculture biologique 6^{ème} région

1 799 exploitations
80 858 hectares certifiés
43 811 hectares en conversion



Source : Agence BIO 2016

Aides PAC 1er pilier 5^{ème} région



Source : PAC 2015

LA DRAAF PRÉPARE L'AVENIR

L'année 2016 a été marquée par la déclinaison des politiques nationales sur le périmètre de la nouvelle région se traduisant ainsi par une consolidation des orientations et un dynamisme renforcé tant dans le domaine agricole (projet agro-écologique, Ecophyto v2...) que dans le domaine forestier. Elle s'est également caractérisée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec l'installation de plusieurs commissions régionales. L'enseignement agricole s'implique fortement pour former les futurs acteurs du monde économique agricole et forestier. Enfin les études conduites par le SRISE, notamment le travail partenarial avec les professionnels des filières AOP, permettent d'esquisser des scénarios d'évolution.



ADOPTION ET MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE AGRO-ÉCOLOGIE

En 2016, la DRAAF a défini une feuille de route agro-écologie en Bourgogne-Franche-Comté, issue des projets des deux ex-régions désormais fusionnées. Un plan d'action adapté au nouveau territoire, décomposé en 7 axes a été construit. Le réseau interne de référents agro-écologie, dans les services de la DRAAF et dans les DDT, est actif et se réunit pour partager sur les différentes priorités du projet.

Une nouvelle gouvernance a été mise en place, avec la création de la formation spécialisée « agro-écologie » de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural. Cette instance réunit l'ensemble des parties prenantes sur l'agro-écologie, en vue du pilotage du projet agro-écologique et notamment du plan Ecophyto 2.

Plan Ecophyto v2

2016 aura notamment vu la déclinaison du nouveau plan Ecophyto 2 en région. La gouvernance a été revue : constitution d'un comité de financeurs, pour assurer un suivi et une cohérence des crédits dédiés aux actions Ecophyto, création de groupes de travail copilotés Etat/chambre d'agriculture, sous la coordination d'une cellule d'animation régionale.

Concernant les actions structurantes, les réseaux d'épidémiosurveillance (surveillance biologique des territoires, SBV) ont fusionné pour harmoniser les pratiques au sein de la nouvelle région et ne diffuser qu'un seul bulletin de santé du végétal par filière. Le réseau des fermes DEPHY s'est étendu avec 17 groupes : 8 sur 10 se sont réengagés et 9 nouveaux (dont le maraîchage et l'horticulture) ont rejoint le dispositif, permettant une meilleure représentativité des territoires et des filières régionales.

L'évolution du réseau DEPHY a pour objectif de faire bénéficier au plus grand nombre d'exploitants de l'expérience acquise par ces collectifs et de les inspirer pour la mise en place de systèmes économes en produits phytopharmaceutiques. Une journée d'information technique ouverte aux formateurs et aux enseignants est envisagée en 2017 pour mieux partager les résultats des fermes DEPHY et permettre leur diffusion.

► 32 999 certificats
phytosanitaires agréés
depuis 2010

Concernant le Certiphyto, l'implication des chambres d'agriculture et de l'ensemble des centres de formations habilités a permis de délivrer 32 999 certificats depuis 2010 en Bourgogne-Franche-Comté. Les formations Certiphyto ont permis de faire émerger des besoins en formation des agriculteurs. Le réseau des Associations Départementales de Formation et le réseau des Maisons Familiales et Rurales ont ainsi organisé plusieurs formations post-Certiphyto.

De nombreuses actions sont menées en direction des collectivités, professionnels et jardiniers amateurs sur la réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques, actions financées par les crédits issus de l'appel à projets « communication régionale Ecophyto » : conférences pour les jardiniers amateurs, journée technique sur l'entretien des cimetières pour les collectivités, journée à destination des partenaires gérant les infrastructures linéaires...

Une des nouvelles actions du plan Ecophyto 2 vise à engager 30 000 exploitations agricoles françaises dans des collectifs vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques. Professionnels, élus, agences de l'eau et Etat se sont réunis pour élaborer les priorités régionales qui ont été validées fin 2016. Le premier appel à projets a été lancé mi-2017 et vise à reconnaître les collectifs d'agriculteurs engagés ou s'engageant dans la démarche. Cette reconnaissance leur permettra de mobiliser des financements spécifiques « Ecophyto 2 » pour de l'animation ou des investissements matériels.

Une feuille de route partagée entre tous les acteurs concernés, reprenant l'état des lieux et les actions prioritaires à mener en région, a été élaborée.

Retour sur l'événement Tech&Bio

Organisé par les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires, ce rendez-vous régional a eu pour objectif de contribuer au développement des systèmes de culture performants, biologiques et alternatifs.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

La journée Tech&Bio s'est déroulée en mai 2016 sur le site du moulin bio Decollogne et de la plate-forme expérimentale en AB à Aiserey (21), autour d'un programme riche et varié pour répondre aux interrogations des visiteurs concernant les systèmes en grandes cultures.

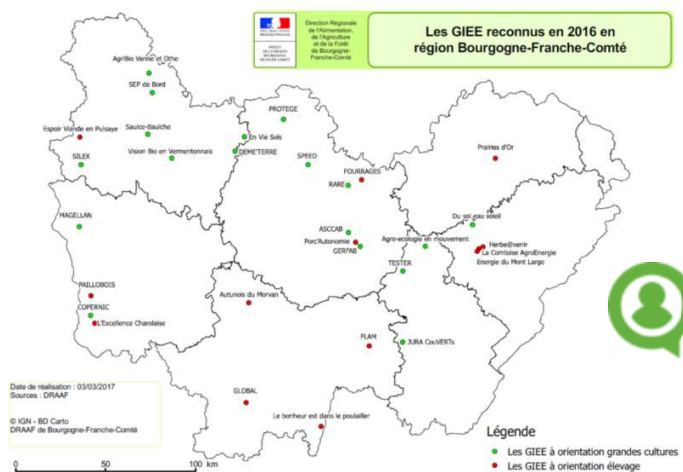
GIEE

Afin de soutenir les GIEE dans leurs démarches, un appel à projet a été lancé par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté dans le but de financer l'animation du collectif, l'appui technique et la capitalisation des résultats et expériences.

Ainsi, 15 GIEE ont été soutenus, ce qui représente un montant total de 209 404 € de crédits de l'Etat mobilisés.

En Bourgogne-Franche-Comté, les GIEE (Groupements d'intérêt Economique et Environnementaux) représentent :

- ▶ 31 groupements,
- ▶ 766 exploitants en collectif,
- ▶ 513 fermes représentées,
- ▶ 86 000 ha de surfaces engagées en agro-écologie.



Sensibilisation des exploitants, recensement d'expériences agro-écologiques : poursuite des actions menées dans le cadre du Réseau Rural

Animé conjointement par le réseau des chambres d'agriculture et celui des établissements publics d'enseignement agricole, le réseau régional agro-écologie a poursuivi les actions engagées dès 2014 sur les territoires bourguignons et franc-comtois en fusionnant progressivement les réseaux. Les démonstrations sur les territoires se poursuivront au cours de l'année 2017 avec des événements à destination des agriculteurs mais aussi du grand public. Le recensement des expériences, leur consolidation et l'élaboration de documents de communication seront aussi prolongés avec la constitution d'une banque de données commune rassemblée sur une plate-forme web participative en cours de construction. Des actions seront aussi réalisées à destination des conseillers, formateurs, agents de développement sur la nouvelle posture à adopter pour un accompagnement au changement des exploitations agricoles et pour développer et conforter une culture commune.



Plan « enseigner à produire autrement »

Les deux équipes de référents « enseigner à produire autrement » sur la région Bourgogne-Franche-Comté ont été fusionnées en 2016. Elles sont en charge d'animer des groupes de formation à destination des enseignants de l'enseignement agricole. Les thématiques abordées sont la prise en main d'outils comme la mallette Ecophyt'eau, du réseau DEPHY. De plus, les référents, en lien avec des enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche et des enseignants des lycées agricoles, élaborent des actions de formation destinées à valoriser auprès des apprenants les résultats de la recherche en cours dans le domaine de l'agro-écologie.





©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), officiellement adopté le 8 février 2017, doit être décliné dans chaque région sous la forme d'un Programme régional de la forêt et du bois. Dans le même temps, chaque région doit aussi décliner le Contrat stratégique de filière (CSF), document plus vaste que le PNFB puisqu'il englobe les questions d'emploi, de formation, de recherche-développement et qu'il intègre toute la filière jusqu'à la deuxième transformation et jusqu'au secteur de la construction.

En Bourgogne-Franche-Comté, les acteurs de la filière ont fait le choix d'un document unique : le Contrat forêt-bois, qui regroupera tous les thèmes du PNFB et du CSF. Ce choix est un

premier pas vers plus de simplicité et de lisibilité des acteurs et des actions de la filière régionale forêt bois.

Copiloté par la DRAAF, le Conseil régional et les interprofessions (ADIB et Aprovalbois), le travail d'élaboration du Contrat forêt-bois a officiellement commencé le 30 juin 2016 par la réunion inaugurale d'installation de la nouvelle Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté. A noter que cette commission s'est réunie en présence de Véronique Borzeix, sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Dès le mois de septembre, les premiers groupes de travail se sont réunis pour identifier les enjeux régionaux et proposer des pistes d'actions. Fin 2016, on comptait plus de 150 participants à ces groupes de travail. Parmi les enjeux identifiés : dynamiser la sylviculture en forêt privée, favoriser les regroupements de gestion, mieux intégrer les territoires dans la stratégie forêt-bois régionale, conforter le secteur de la formation et développer la recherche, en particulier sur l'utilisation des bois feuillus de qualité secondaire.

La publication du Contrat forêt-bois régional est prévue pour la fin 2017, après avis de l'autorité environnementale et consultation du public. L'année 2017 sera aussi marquée par l'installation et le lancement des travaux du nouveau Comité régional sylvo-cynégétique (en charge des réflexions sur l'équilibre forêt gibier).

APPRENDRE LA FORÊT PAR SIMULATION : SILVA NUMERICA



SILVA NUMERICA

Silva Numerica vise à concevoir un environnement virtuel éducatif (EVE) simulant un environnement forestier (essences, topographies...) et à étudier sa plus-value pédagogique. Destiné aux collégiens, lycéens et étudiants de la filière forêt-bois, Silva Numerica permet d'acquérir les savoirs liés à la compréhension et la gestion d'un

écosystème vivant (gestion des peuplements forestiers et des chantiers forestiers...). En effet, l'utilisation d'un EVE doit aider les apprenants à construire des représentations systémiques et dynamiques des espaces forestiers et à mesurer les conséquences des choix et interventions de l'homme sur ces écosystèmes vivants et complexes.

Silva Numerica vise ensuite à modéliser la conception d'un EVE intégrant la collaboration des acteurs finaux (enseignants et apprenants) et à accroître la pertinence des outils numériques dans les apprentissages ainsi que leur utilisation efficiente en formation. Le projet Silva Numerica doit pouvoir essaimer à son issue vers toutes les classes de collège, vers les Bac Technologiques STAV de l'enseignement agricole et les formations forestières en France.

Seul projet porté par un établissement d'enseignement agricole et fruit de multiples réflexions menées en Bourgogne-Franche-Comté, Silva Numerica a été retenu par le Programme d'investissements d'avenir e-FRAN (Innovation numérique pour l'excellence éducative) pour une durée de 4 ans.

Il regroupe un grand nombre de partenaires du système éducatif :

- des établissements d'enseignement agricole comme le porteur de ce projet, l'EPLEFPA de Besançon (25), mais également l'EPLEFPA de Velet (71), le CFPPA de Montmorot (39), le Collège de Saint Vit (25), d'autres écoles forestières, l'ESPE de Besançon (25),
- des établissements de recherche : AgroSup Dijon - Eduter Recherche, Université de Bourgogne - Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD) et Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU), AgroParisTech, Inra Science & Impact,
- des concepteurs et développeurs de systèmes numériques : AMVALOR/Institut Image, Shine Research.

Il a reçu le soutien de partenaires institutionnels de la région Bourgogne-Franche-Comté (Conseil régional, Rectorats de Besançon et de Dijon, DRAAF...) et des partenaires professionnels nationaux et régionaux de la filière forêt-bois ainsi que des soutiens financiers.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture,
Serge ABADIE : Directeur de l'EPLEFPA de Besançon
Michel GUOT, Chef de projet

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FILIÈRE AGRO-ÉQUIPEMENT : SÉMINAIRE DE RENTRÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



La première conférence de rentrée de l'enseignement agricole de la région Bourgogne-Franche-Comté s'est tenue le mardi 27 septembre 2016 sur le site de Port sur Saône de l'EPLEFPA de Vesoul (70).

Le thème de cette conférence de rentrée était l'agroéquipement. Après une présentation de l'enseignement agricole dans la région Bourgogne-Franche-Comté, divers ateliers, conférences et tables rondes ont eu lieu autour d'une part, de l'agroéquipement et de l'emploi et, d'autre part, de l'agriculture de précision avec la participation de nombreux professionnels régionaux et nationaux du machinisme.

Cette conférence a permis de rappeler le poids de cette filière de formation tant au bénéfice d'une agriculture efficiente que de l'emploi, cette filière étant en tension avec une offre de postes bien supérieure aux candidats et diplômés qui entrent chaque année sur le marché de l'emploi. Cette conférence a permis de porter à la connaissance de l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels la dynamique et l'innovation d'un système de formation qui mérite d'être encore mieux connu.

A cette occasion ont été remis à chaque participant, le dossier de rentrée de l'enseignement agricole de la région Bourgogne-Franche-Comté et la plaquette «Des métiers et des formations en région Bourgogne-Franche-Comté» réalisés par la DRAAF.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LA CONNAISSANCE ET L'ORIENTATION DES FILIÈRES

- ▶ 2 600 exploitations laitières
- ▶ 153 fruitières
- ▶ 15 maisons d'affinage

Etude «Prospective lait AOP sur le massif jurassien : potentialités et dynamiques à l'horizon 2030»

Pour accompagner la fin des quotas laitiers, la DRAAF et le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté ont répondu à un appel à projet du programme ministériel d'études pour représenter tous les enjeux d'avenir des filières AOP et donner à la filière des éléments de réflexion pour son pilotage à moyen terme.

Ainsi la DRAAF a réuni un groupe d'étude élargi, composé d'économistes, d'agriculteurs bien sûr, de membres des interprofessions, de chercheurs de l'Inra et de l'Université, mais aussi des banquiers et des consommateurs, des représentants des associations de protection de l'environnement qui ont élaboré cinq scénarios fictifs, basés sur 31 variables réellement identifiées.

Ces scénarios tiennent compte des attentes futures des consommateurs, mais aussi des aspirations des agriculteurs, de l'évolution du savoir faire, de l'augmentation du prix du foncier, de la montée de l'individualisme dans notre société, du développement de nouveaux marchés, des impacts environnementaux.... La démarche s'est déroulée sur près d'un an et fera l'objet de réunions de restitution et d'échanges. L'étude présente cinq «histoires» possibles qui amènent l'ensemble de la filière à réfléchir aux enjeux de productions qui font vivre aujourd'hui près de 2 600 exploitations laitières, notamment 153 fruitières et 15 maisons d'affinage de la première AOP fromagère française en terme de volume.



Etude sur «La filière viti-vinicole du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura»

La DRAAF a conduit, en partenariat avec l'Insee, une étude qui s'étend sur douze départements situés dans la région Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura ou Auvergne-Rhône-Alpes. Avec une superficie de 51 500 hectares, ce bassin représente 7 % du vignoble national. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce dossier dresse un état des lieux de la filière viti-vinicole du bassin au travers d'une fiche de synthèse complétée de six fiches territoriales et d'un zoom sur la formation dans le domaine viti-vinicole.



La fiche de synthèse détaille l'emploi de la filière au travers des différentes activités qui la composent avec, d'amont en aval, les activités agricoles, l'industrie du vin et la commercialisation. Sur le champ retenu et le périmètre du bassin, la filière compte 8 700 établissements et emploie 17 800 salariés en 2015. Si la filière représente moins de 1% de l'emploi salarié du bassin, elle joue un rôle économique primordial dans les zones d'emploi viticoles. Les fiches territoriales sont quant à elles structurées autour de trois grandes thématiques : les surfaces viticoles et la production vinicole, l'emploi de la filière par segment et les principales caractéristiques des exploitants viticoles.

Cette étude est associée à la publication Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°12, novembre 2016 « Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : une filière viti-vinicole intégrée qui s'appuie sur plus de 8700 établissements ».

Elle a également été publiée sous le timbre Agreste début 2017 et est complétée d'une étude spécifique sur le vignoble de la Nièvre qui dépend du bassin viti-vinicole Centre-Val de Loire.

Filière viti-vinicole (en 2015)

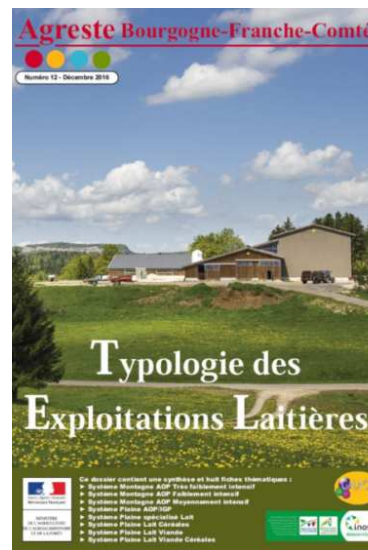
- 8 700 établissements
- 17 800 salariés

Etude «Typologie des exploitations laitières»

Cette étude est issue d'un partenariat entre, d'une part, les équipes Inosys réseau d'élevage de la chambre régionale d'agriculture et Galacsy des entreprises de conseil en élevage, et d'autre part, le SRISE. Ce partenariat a permis de réaliser un dossier qui dresse une typologie régionale des exploitations laitières.

Ce document analyse les mutations des systèmes laitiers sous plusieurs angles. Un premier regard est porté sur la répartition géographique des exploitations mais aussi sur l'évolution des structures sous l'angle de leur dimension économique et de leur forme juridique. Un second regard est porté sur les trajectoires des exploitations des 8 principaux systèmes laitiers de la région.

Ces systèmes sont ensuite analysés séparément au travers de fiches détaillées. Celles-ci présentent, d'une part, l'évolution des exploitations entre 2010 et 2015 sous l'angle des structures et des moyens de production et, d'autre part, une analyse de leurs résultats économiques. Grâce aux nombreux repères et références présentés, ce dossier publié sous le timbre Agreste nourrit les réflexions qui doivent être conduites, à l'échelle des exploitations comme à l'échelle des filières, autour du dimensionnement des systèmes et de leur rentabilité, et donc de leur avenir.



Au-delà du programme habituel d'enquêtes, **l'activité est marquée par la réalisation de deux enquêtes apériodiques** portant sur deux filières importantes pour la région Bourgogne-Franche-Comté :

- «pratiques d'élevage» auprès de 1700 exploitations au printemps 2016,
- «structure des exploitations agricoles» avec 4800 questionnaires d'octobre 2016 à fin janvier 2017.

Ces opérations d'envergure ont mobilisé 70 enquêteurs sur le terrain.

LA DRAAF

SOUTIENT LES SECTEURS AGRICOLE, AGRO-ALIMENTAIRE ET FORESTIER

La mise en œuvre des politiques publiques régionales, nationales et européennes a permis de soutenir les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier qui sont des piliers de l'économie de Bourgogne-Franche-Comté tant en termes d'emploi que de chiffre d'affaires. La DRAAF s'est impliquée dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux revenus, à la compétitivité des filières et au renouvellement des générations. Par ses interventions, la DRAAF encourage la promotion d'une alimentation de qualité et le développement d'un approvisionnement local.

GESTION DE LA CRISE AGRICOLE : AIDES FINANCIERES DE L'ÉTAT ET RÔLE DES CELLULES DÉPARTEMENTALES D'URGENCE

PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

Pour faire face à la crise agricole, économique, sanitaire et climatique que connaît le secteur agricole depuis 2 ans, les services de l'État ont mis en œuvre une coordination renforcée pour accompagner au mieux l'ensemble des exploitants agricoles touchés en Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, un travail partenarial a été engagé par l'État et la Région pour aboutir à un plan d'action régional partagé avec les partenaires professionnels, comportant un volet conjoncturel et un volet structurel. Il a été consolidé collectivement lors d'une réunion

coprésidée par la Préfète de région et la Présidente du Conseil régional le 9 mars 2016. Il permet de souligner l'effort et la mobilisation de tous pour accompagner, par un ensemble de mesures cohérentes, les agriculteurs les plus fragilisés.

Le bilan financier des mesures conjoncturelles mises en place par l'État depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté s'établit à plus de 40 millions d'euros sur deux ans :

- ▶ 15,1 M€ de fonds d'allègement des charges dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage et aux céréaliers (volet 1 et 2),
- ▶ 3,3 M€ d'aides gérées par la MSA,
- ▶ 3,175 M€ en 2015 puis 19 M€ en 2016 de dégrèvements d'impôts (TFNB et impôts directs) gérés par la DRFIP et qui ont été mis en place suite aux inondations, au gel sur la vigne et aux mauvaises moissons.

En outre, le 4 octobre 2016, le premier ministre et le ministre en charge de l'agriculture ont annoncé des aides complémentaires au travers du Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA). Ces mesures s'ajoutent aux mesures génériques du CICE ou celles de baisse de cotisations sociales mises en place en 2015 et toujours en vigueur. Elles conduisent à une baisse de charges très importante, voire sans précédent pour les exploitations.

Mesures conjoncturelles sur 2 ans :

- ▶ 15,1 M€ de fonds d'allègement de charges
- ▶ 3,3 M€ d'aides gérées par la MSA
- ▶ 3,175 M€ en 2015 puis
- ▶ 19 M€ en 2016 de dégrèvements d'impôts

Accompagnement des Agriculteurs Fragilisés

BOITE A OUTILS



Par ailleurs, l'État a renforcé les compétences des cellules départementales d'urgence (CDU) qui assurent le suivi des exploitants fragilisés en regroupant toutes les parties prenantes, en s'appuyant le cas échéant sur des partenaires départementaux spécifiques.

En 2016, plus de 6000 exploitations sont entrées dans ce dispositif d'urgence sur l'une des mesures proposées par la boîte à outils de l'État.

La coordination régionale se traduit également par la délivrance de formations à destination des agents des structures concernées par le suivi des agriculteurs fragilisés, la mise à disposition d'une boîte à outils commune et partagée, et l'harmonisation des pratiques au niveau régional pour apporter une aide équitable et efficace.

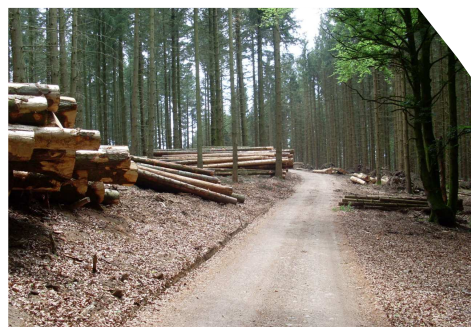
En 2016, la DRAAF a soutenu les investissements de l'amont forestier en favorisant la mise en place d'infrastructures de desserte forestière et en accompagnant financièrement les améliorations économiques de peuplements forestiers (aides instruites par les DDT en contrepartie des aides européennes du FEADER). Le montant des crédits de l'Etat engagés pour ces dispositifs d'aide s'est élevé en 2016 à près de 700 k€ qui ont permis de mobiliser plus de 930 k€ de FEADER.

Elle a également accompagné la structuration de la filière forêt-bois en finançant plusieurs programmes d'actions collectives conduits par les interprofessions ADIB et APROVALBOIS.

Enfin, la DRAAF octroie des aides pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier (plans de développement de massifs, chartes forestières de territoire, création d'Associations syndicales permettant d'optimiser le réseau de desserte régional, etc...), ainsi que pour la réalisation d'études et autres dispositifs expérimentaux (qualité des bois feuillus de Bourgogne-Franche-Comté, disponibilité de la ressource résineuse en Bourgogne, dispositifs de suivi des dégâts de gibier en forêt privée, la Forêt Bouge, etc..).

Amont forestier :

- 700 K€ d'aides
- 930 K€ de feader



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Au total, ce sont plus de 720 k€ de crédits Etat qui ont été mobilisés pour structurer la filière et favoriser les stratégies locales de développement forestier.

Au-delà de ces dispositifs d'aide « classiques » à la filière, la DRAAF entend davantage s'investir dans les dynamiques territoriales qui se mettent en place autour de la filière forêt-bois. Ces démarches, portées par des Groupes d'action locale Leader, des Parcs naturels régionaux ou encore des Territoires à énergie positive, prennent de l'ampleur année après année. Sur chaque territoire, la DRAAF peut ainsi accompagner les entreprises de la filière forêt-bois et favoriser le dialogue forêt-société. Ces démarches joueront un rôle précieux dans la mise en œuvre du futur Contrat forêt-bois.

Pour acquérir des compétences en développement local et aménagement des territoires, la DRAAF s'est rapprochée d'AgroParisTech Clermont-Ferrand (63) et a recruté un étudiant en sociologie du mastère Acterra. Cet étudiant présent en alternance pour une période d'un an orientera plus particulièrement ses travaux sur le massif du Morvan, qui concentre de forts enjeux aussi bien économiques que sociaux et environnementaux.

RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Le contrôle des structures agricoles constitue un outil important de régulation de l'accès au foncier, d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et de promotion des systèmes de production combinant performance économique et performance environnementale y compris ceux relevant du mode de production biologique.

En 2016, conformément aux dispositions de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF), les schémas directeurs départementaux des structures agricoles sont devenus des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA) sur les périmètres des anciennes régions.

Désormais, le contrôle des structures est donc régi par deux SDREA respectivement mis en application pour les territoires de Franche-Comté et de Bourgogne les 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2016. Depuis leur entrée en vigueur, plus de 800 décisions d'autorisation ou de refus d'exploiter, de mise en demeure, d'attestation de non soumission ont été établies par les DDT et signées par la DRAAF sur délégation de la Préfète de région.

En parallèle, le MAAF a déployé un outil de télé-procédure (LOGICS) pour une saisie rapide et guidée des demandes d'autorisation d'exploiter. L'outil est accessible au public depuis le 5 décembre 2016 - site Mesdémarches <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/obtenir-une-autorisation-d-346>

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau SDREA, la SAFER a modifié pour partie son fonctionnement. Pour accompagner cette réforme, la DRAAF et la SAFER ont signé, le 8 juin 2016, une convention venant préciser ces nouvelles dispositions. Dans le même temps, suite à un travail collaboratif de consultations départementales, la DRAAF a accompagné la SAFER tout au long de l'année 2016 dans le renouvellement de son droit de préemption, l'approbation de ses nouveaux statuts et le nouvel agrément qui lui sont associés.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Vincent Favrichon : Directeur de la DRAAF
Jean-Luc Desbrosses : Président de la SAFER

L'installation est une priorité des politiques agricoles conduites par le Ministère de l'Agriculture.

L'Etat accompagne les candidats à l'installation, avec une aide en trésorerie cofinancée par le FEADER et dont le montant varie en fonction de la zone géographique et de diverses modulations qui peuvent être sollicitées par le jeune qui s'installe.

En 2015, du fait de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide, le nombre d'installations aidées avait fortement chuté, après deux années exceptionnelles. Il s'est redressé en 2016 pour atteindre 378 dotations d'installation. Toutefois ce chiffre cache une disparité forte entre les deux ex régions Bourgogne et Franche-Comté. Dans la première, ce nombre qui atteint 231 en 2016, dépasse la moyenne constatée sur le même territoire entre 2010 et 2016 (229). En revanche il n'est que de 147 dans la seconde, chiffre bien inférieur au nombre moyen annuel des installations aidées constaté au cours des 5 dernières années mais également à la moyenne constatée durant la même période (2010-2016) pour cette même ex région (169).

Ce résultat est toutefois encourageant dans la mesure où malgré un contexte économique et climatique peu favorable, on ne constate pas d'hémorragie en matière d'installations aidées.



©JA Bourgogne-Franche-Comté

Signature de la charte à l'installation

378 dotations d'installation dont :
► 231 en Bourgogne
► 147 en Franche-Comté

Le programme pour l'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture (AITA) est appelé à remplacer le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) en 2017. Toutefois des dispositions ont été prises dès 2016 pour assurer en 2017 le financement des points accueil des personnes intéressées par le métier d'agriculteur et des formations réalisées par les candidats à l'installation dans le cadre de leur parcours à l'installation.



SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS DE VINIFICATION ORGANISATION COMMUNE DE MARCHÉ « VITI-VINICOLE »

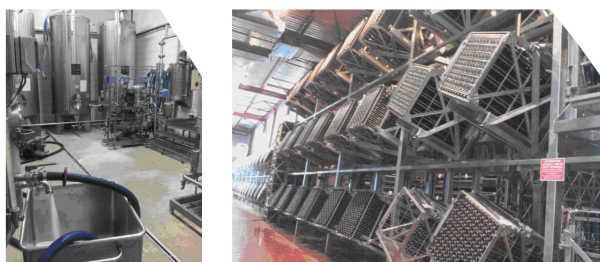
Dans le cadre de l'OCM viti-vinicole, FranceAgriMer met en place un programme pluriannuel 2014-2018 de soutien aux investissements matériels ou immatériels consentis par les entreprises de production, transformation, conditionnement, stockage et/ou de commercialisation.

Le programme 2014-2018 vise à renforcer les entreprises communautaires en leur permettant de réaliser les investissements nécessaires à la modernisation de leurs installations et à l'amélioration de leur compétitivité sur les points suivants :

- modernisation des capacités de traitement, des outils de vinification et de maîtrise de la qualité,
- amélioration de la compétitivité par des actions prioritaires car stratégiques (respect des pratiques réduisant l'impact sur l'environnement, pratiques œnologiques autorisées depuis le 1er août 2009, économies quantifiables en eau, énergie...).

Les 284 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet 2016, pour un montant d'investissement de 52M€, bénéficieront d'une aide à hauteur de 17M€.

Le dépôt des dossiers de l'appel à projet 2017 sera réalisé via le téléservice « Viti-investissement ».



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté les investissements en équipement vinification représentent 80% des dossiers.

Appel à projet 2016 :
► 284 dossiers déposés
► 52 M€ d'investissement
► 17 M€ d'aides

Les **Rencontres Inter-Régionales Céréalières** de Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes organisées par le service régional de FranceAgriMer, ont accueilli 120 professionnels de la filière Grandes Cultures à Chalon-sur-Saône (71) en novembre 2016.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Cette édition était ouverte également aux futurs professionnels que sont les jeunes, par la présence d'une classe de BTS Agronomie & Productions végétales du lycée de Fontaines (71). Cette journée annuelle a permis non seulement de faire un focus sur les productions céréales-oléo-protéagineux dans la conjoncture mondiale, française et régionale mais aussi sur des thématiques liées aux préoccupations spécifiques des opérateurs.

En 2016, les enjeux du stockage des céréales ont permis d'échanger autour d'une table ronde avec des invités experts tels que InVivo, Pingat, Arvalis et la DIRECCTE.

DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ALIMENTATION EN RÉGION



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

La DRAAF organise chaque année le comité régional de l'alimentation destiné à réunir les acteurs du Programme National pour l'Alimentation en région.

Le CRALIM 2016 a eu lieu le 4 juillet, sous la présidence de la Préfète de région. Il a réuni près de 140 personnes venues échanger sur le thème « Comment développer l'ancrage territorial de notre alimentation ? ».

Ce comité a pris cette année la forme d'assises régionales, largement ouvertes à tous les acteurs du territoire et basées sur le témoignage d'acteurs, afin de valoriser auprès du plus grand nombre les expériences intéressantes et de faciliter le transfert de bonnes pratiques. Deux séquences se sont succédé, la première sur l'approvisionnement local de la restauration collective, la seconde élargie à la notion de politiques alimentaires territoriales. Elles ont été suivies d'une table ronde qui a permis de mettre en évidence plusieurs freins et leviers pour le développement de politiques alimentaires locales.



Projets alimentaires territoriaux :

Sur les 47 lauréats nationaux de l'appel à projet national 2016 du PNA, 2 sont originaires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Tous les deux ont été retenus pour leur proposition de Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui était l'orientation prioritaire de cet appel à projet 2016.



► **le conseil départemental de la Nièvre** est accompagné depuis plusieurs années par la DRAAF et la DDT dans le cadre de la mission AIDER, pour la définition d'une politique alimentaire départementale et la coordination des initiatives dans le département.

La mission AIDER et l'étude commandée par le conseil départemental de la Nièvre pour réaliser un premier état des lieux global sur le département, permettent de dégager des caractéristiques :

- les filières agricoles sont bien développées en viande (notamment bovine) mais peu en légumes,
- la Nièvre souffre d'un déficit d'outils agroalimentaires pour la transformation des produits bruts.

Le projet prévoit de compléter ce constat par un état des lieux plus opérationnel sur le mode de distribution des produits alimentaires, les comportements des consommateurs, les pratiques et les besoins des bassins de consommation, les pratiques des bassins de production.

Quatre projets expérimentaux viendront enrichir l'état des lieux, par une analyse plus fine à une échelle réduite, permettant une meilleure observation des comportements des acteurs et des organisations déjà en place.

L'expérimentation permettra également de définir des actions concrètes à mettre en place pour améliorer la consommation des produits locaux, tant en restauration collective qu'auprès des particuliers.

► l'agglomération du Grand Besançon

Le projet du Grand Besançon est une suite logique des travaux menés depuis de nombreuses années sur l'agriculture péri-urbaine. Il doit permettre la structuration des filières alimentaires locales, la consolidation des débouchés locaux et l'accès du plus grand nombre aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Ce projet vise la création d'emploi, la relocalisation de la valeur ajoutée sur le territoire et le développement d'une économie circulaire moins émettrice de carbone. Il s'articule autour de trois axes : un diagnostic des acteurs et des flux alimentaires, l'élaboration d'un plan d'action concerté, l'étude et l'accompagnement concret de projets collectifs, notamment sur les aspects logistiques. Il s'inscrit dans le Réseau national des PAT pour lequel il est territoire témoin pour la région avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Doubs central.

- 423 dossiers déposés en France
- 21 en Bourgogne-Franche-Comté
- 6 présélectionnés
- 47 lauréats nationaux
- 2 régionaux



Poursuite de l'accompagnement de projets dans le cadre du PRALIM par un appui financier et méthodologique de la part de la DRAAF.

Deux nouveaux projets financés en 2016 sur la thématique de l'approvisionnement local de la restauration collective :

- l'opération « la semaine du goûter terroir » initiée et pilotée par le pays de Vesoul-Val de Saône (PVVS) (70) consiste à proposer un approvisionnement en goûters locaux aux enfants accueillis en services d'accueil péri et/ou extra-scolaire, durant une semaine par mois d'octobre 2016 à juin 2017.

Cette opération est menée en partenariat étroit avec la chambre d'agriculture de Haute-Saône, qui a identifié les producteurs locaux et mis en relation leur offre avec la demande formulée par les services péri et/ou extra-scolaires. Le rôle du PVVS est d'organiser l'approvisionnement selon un découpage du territoire en secteurs géographiques et de répartir la livraison entre les producteurs participants, selon leur lieu d'implantation et leur circuit de livraison actuel,

- au Conseil départemental de Côte d'or, un logiciel de suivi des stocks a été mis en place dans

l'ensemble des collèges pour évaluer la part de produits locaux utilisés. Cette action entre d'une part, dans le cadre de la politique en matière de restauration scolaire, d'autre part, dans le cadre de la généralisation de l'Agenda 21 scolaire (notamment son volet technique « éco-gestion » visant à fixer aux collèges des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les grandes thématiques du développement durable dont l'alimentation, les achats et les déchets).

Deux autres projets ont été également initiés pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective, action intimement liée à l'introduction de produits locaux grâce aux économies qu'elle génère : accompagnement du CROUS de Dijon (21) et du service restauration du Centre Hospitalier intercommunal de Haute-Saône, comprenant une cuisine centrale et des cuisines satellites pour un total de 2400 repas/jour. Ces projets aboutiront à un vrai outil de pilotage et de mesure du gaspillage dans ces deux types de structures, l'objectif étant la valorisation des résultats auprès des structures analogues de la région Bourgogne-Franche-Comté, voire d'autres régions françaises.

- Environ 365 enfants/semaine bénéficient des produits du terroir :
- partenaires (mars 2017)
- 2 communes
- 3 communautés de communes
- 22 centres d'accueil péri et/ou extrascolaires
- approvisionnement :
- 10 partenaires locaux

LA DRAAF EST GARANTE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUCTIONS

Le rôle régalien de l'Etat demeure et la DRAAF et les DDT s'impliquent tant dans la coordination des contrôles que dans la réalisation, pour partie, de ceux-ci. Ces actions visent à sécuriser tant le paiement des aides que la qualité sanitaire des productions et de nos aliments.

COORDINATION DES CONTRÔLES



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

En avril 2016, la DRAAF, en association avec les DDT notamment, a finalisé le travail de cadrage régional lancé en 2015 pour renforcer la coordination des contrôles en agriculture. Ce cadrage a pour objectif d'aider les services départementaux à mener leurs travaux au niveau départemental.

Il permet en particulier de mobiliser les services régionaux de façon homogène au service de chaque département (pour mémoire les contrôles sur place en exploitations agricoles sont

opérés par de nombreux corps de contrôle : ASP, DDT, DRAAF, DD(CS)PP, MSA, DIRECCTE, DREAL, ONEMA et ONCFS). La viticulture, moins impactée par les contrôles de la PAC, fait l'objet d'une coordination à part entre les Fraudes, les Douanes, la DRAAF-FAM et l'INAO avec des réunions deux à trois fois par an. Des échanges entre les deux cercles de coordination sont en place pour le cas d'exploitations mixtes.

Quatre chartes départementales ont été signées pour les départements de Saône-et-Loire, de la Nièvre, du Territoire de Belfort et du Doubs. Celles des départements de la Haute-Saône et du Jura sont en préparation.

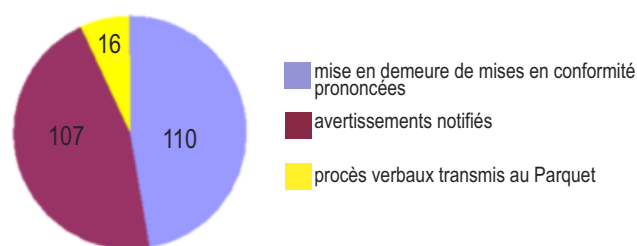
Le cadrage régional et les chartes départementales ne constituent qu'un aspect du plan d'action souhaité par le premier ministre. L'accent a également été mis sur la pédagogie et le partage des bonnes pratiques. La DRAAF réalise une animation pour consolider et permettre ces échanges et rend compte annuellement au niveau national.

FOCUS SUR LES CONTRÔLES INTRANTS ET PAQUET HYGIÈNE 2016

Les contrôles réalisés par le SRAI ont pour objectif :

- ▶ la protection des consommateurs : des analyses résidus sont réalisées pour les cultures les plus à risques,
- ▶ la protection du public lors des applications de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles (arrêté lieu public du 27 juin 2011),
- ▶ la préservation de la ressource en eau pour les parcelles cultivées en bordure des rivières,
- ▶ la préservation de la faune non cible lors des traitements (abeilles).

Les suites données aux contrôles :



Au total, 444 contrôles sur les produits phytosanitaires répartis de la façon suivante :



Auxquels il faut ajouter 33 analyses résidus dans le cadre du contrôle des Limites Maximales de Résidus (LMR).

Les principales non-conformités constatées :

- ▶ registre des interventions phytosanitaires absent ou incomplet,
- ▶ local phytosanitaire présentant un défaut d'aération ou l'absence de fermeture,
- ▶ détention de produits dont le délai d'utilisation est dépassé suite à un retrait de l'autorisation de mise sur le marché,
- ▶ absence de protection du réseau d'eau lors du remplissage du pulvérisateur,
- ▶ inexécution technique du contrôle du pulvérisateur,
- ▶ absence d'analyse d'eau pour le lavage ou l'irrigation (paquet hygiène),
- ▶ le non respect de la réglementation concernant la protection du public dans les zones non agricoles.



Il n'y a pas eu de répit en 2016 en matière de fièvre catarrhale ovine (FCO) avec une recrudescence du nombre de cas sur la région comme sur le territoire national depuis l'été 2016. Les mesures de surveillance ont été, en conséquence, maintenues, confortées avec la gestion de nombreuses suspicions et foyers. En parallèle, les mesures de gestion sanitaire imposées pour les mouvements d'animaux sur le territoire national ainsi que dans le cadre des échanges et des exports ont été mises en œuvre par les DD(CS)PP et suivies par le SRAI.

Face aux menaces d'influenza aviaire hautement pathogène (H5N8) en provenance de toute l'Europe, le SRAI a préparé les équipes des DD(CS)PP à la gestion cartographique de périmètres (protection, zone de contrôle transitoire, surveillance) autour d'éventuels foyers infectés.

Enfin, la cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire a poursuivi son travail principalement axé sur la tuberculose bovine qui sévit en Côte d'Or (analyses fines des données de surveillance, bilans réguliers de l'évolution de la maladie, investigations épidémiologiques fines autour des foyers, mise en place de protocoles de recherche sur le terrain, notamment en rapport avec la contamination de la faune sauvage).

PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR : UN SUIVI COORDONNÉ AVEC DE NOUVEAUX OUTILS ET DES ÉCHANGES DE PRATIQUES

De nouveaux outils de saisie et de suivi des inspections dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ont été déployés dans les DD(CS)PP en 2016. Tous les inspecteurs concernés ont été formés par la DRAAF. Les méthodes d'inspection ont également été révisées, améliorées dans le sens d'une harmonisation de celles-ci. Un cadre commun de suivi des suites des inspections non conformes a été mis en œuvre et des formations ont été déployées par le SRAI avec l'appui d'un inspecteur de la DDCSPP du Jura. Ces nouveaux outils ont permis de suivre au plus près l'ensemble des suites des inspections ciblées sur la protection animale, déployées sur toute la région dans tous les abattoirs de boucherie à la demande du Ministre en charge de l'agriculture au printemps 2016. La DRAAF était chargée de coordonner et de suivre ces inspections, d'en faire le bilan. Elle a organisé des échanges de pratiques et des formations des inspecteurs et auxiliaires d'abattoirs avec l'appui d'un vétérinaire de la DDPP 71. Celles-ci ont commencé en 2016 et sont encore en déploiement en 2017.

D'autres actions seront conduites en 2017 sur la région Bourgogne-Franche-Comté dans le prolongement des recommandations issues du rapport Fallorni.

Appui des DD(CS)PP pour la préparation à la gestion de crise dans le cas des épizooties majeures

En 2016, les coordonnateurs régionaux de la DRAAF ont contribué à l'organisation de 5 exercices simulant des foyers de maladies animales contagieuses (fièvre aphteuse, pestes aviaire et porcine) en Côte d'Or, dans le Doubs, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Jura. Pour ces 3 derniers départements, ces exercices ont été organisés dans le cadre de l'activation simulée du dispositif ORSEC avec mobilisation, sous l'autorité des préfets.e.s de départements, de l'ensemble des services de l'Etat et prestataires en charge de la gestion des épizooties majeures.



- ▶ 3 007 prélèvements réalisés par les DD(CS)PP dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle dans le domaine animal
- ▶ 1 254 inspections réalisées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments
- ▶ 71 inspections ciblées protection animale dans les abattoirs de la région, hors inspection permanente
- ▶ 98 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance FCO
- ▶ 315 arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection FCO
- ▶ 60 agents formés à la réalisation de carte de zonage autour de foyers avec l'application QGIS

Perspectives 2017 :

- ▶ poursuite du plan régional de protection animale en abattoirs
- ▶ accompagnement du déploiement de la prophylaxie contre la rhinotrachéite infectieuse avec les organismes à vocation sanitaire
- ▶ mise en œuvre et contrôle des mesures de biosécurité chez les éleveurs et détenteurs de volailles de la région

FLAVESCENCE DORÉE : DIMINUTION EN BOURGOGNE, DÉCOUVERTE EN FRANCHE-COMTÉ

La flavescence dorée de la vigne constitue un risque majeur pour l'économie viticole régionale.

Cette maladie épidémique et in fine mortelle peut entraîner rapidement des dégâts importants. Classée danger sanitaire de 1^{ère} catégorie, la lutte contre cette maladie est obligatoire en France.

La DRAAF, en parfaite synergie avec les représentants professionnels, élabore le dispositif de lutte qui est défini par un arrêté préfectoral régional annuel. Ce dernier est revu en fonction de l'évolution de la prévalence de la maladie observée l'année précédente.

La surveillance collective de toutes les parcelles de vigne par les viticulteurs est la clé de voûte de la lutte. La FREDON avec l'appui des référents communaux organise et encadre les prospections.

Depuis 2014, la surveillance collective des vignes révèle une régression très significative de la maladie : le nombre d'analyses positives est ainsi passé de 64 en 2013 à seulement 26 en 2016 et parallèlement, le nombre de communes contaminées diminue de 26 à 11. En 2016, la maladie n'a pas été détectée en Côte d'or.

L'amélioration de la situation sanitaire vis-à-vis de la flavescence dorée a permis la réduction progressive des surfaces soumises à la lutte insecticide obligatoire. Entre 2013 et 2016, la réduction atteint -88 % en Saône-et-Loire et -99,5% en Côte d'or. En 2017, pour cette dernière, il n'y aura pas de traitement obligatoire.

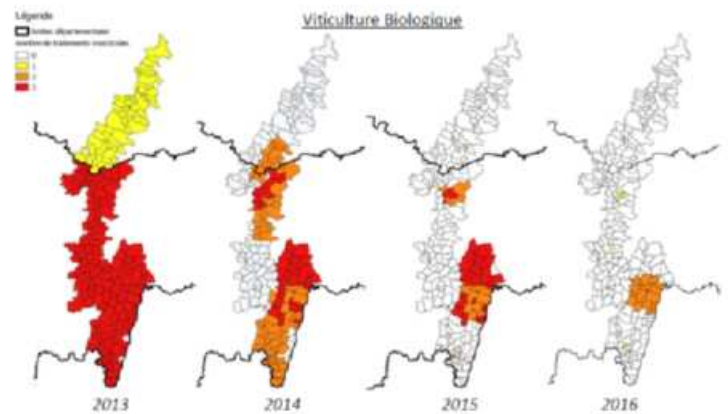
Une telle évolution favorable de la maladie qui se produit simultanément à une réduction marquée de la lutte insecticide est unique en France. Le succès du dispositif de lutte mis en place en Bourgogne tient en tout premier lieu à la qualité de la prospection collective annuelle qui résulte de la mobilisation des viticulteurs et de la Confédération des Appellations Viticoles de Bourgogne.

Les surveillances exercées dans les autres vignobles de Bourgogne (nord Côte d'or, Yonne et Nièvre) n'ont pas permis de déceler la présence de la maladie.

Dans le département du Jura, les premiers foyers ont été découverts en 2016, dans les communes d'Arbois et Montigny-lès-Arsures. La prospection collective des vignes par les viticulteurs encadrée par la FREDON avec la participation de la Société de Viticulture du Jura est en place depuis 2014. Elle a permis de prospector toutes les parcelles de vigne en 3 ans, conformément à l'objectif initial fixé. Cette mobilisation des viticulteurs a permis la détection précoce des premières parcelles contaminées.

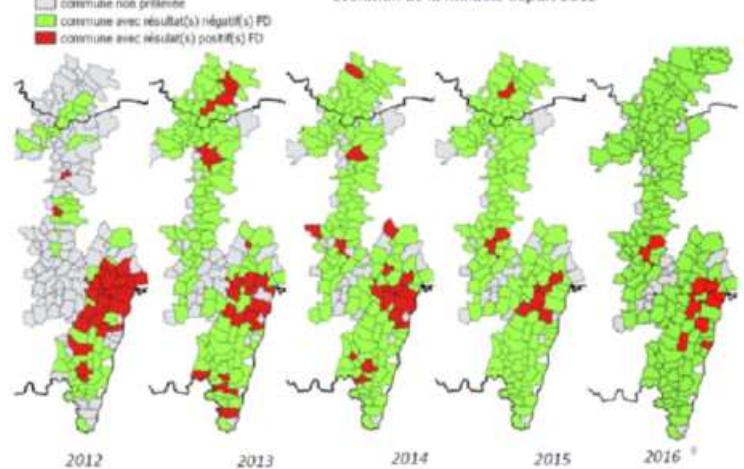
La lutte insecticide 2016

Evolution de la lutte insecticide de 2013 et 2016



Prélèvements et résultats 2016

Evolution de la maladie depuis 2012



Surveillance des vignes :

- ▶ 64 analyses positives en 2013
- ▶ 26 analyses positives en 2016
- ▶ 26 communes contaminées en 2013
- ▶ 11 communes contaminées en 2016



FranceAgriMer est le service officiel de contrôle responsable de la certification des matériels de multiplication de la vigne.

À ce titre, l'établissement exerce sur l'ensemble de la filière de la pépinière viticole, un contrôle de la sélection, de la production, de la traçabilité et de la commercialisation des bois et des plants de vigne. Le service régional FranceAgriMer délivre, dans ce cadre, près de 20 millions d'étiquettes de certification pour l'ensemble des pépiniéristes des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, après un travail de contrôle exhaustif de terrain et administratif de l'ensemble des plants de vigne mis en œuvre.

A noter que la région Grand-Est étant classée, au niveau communautaire, en zone protégée vis-à-vis de la Flavescence Dorée, la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (PPE) ZPd4 ajoute une complexité administrative et technique mais doit permettre d'éviter l'introduction du phytoplasme dans cette région.

- 20 millions d'étiquettes de certification délivrées
- 190 hectares de vigne-mères
- 252 contrôles réalisés en vignes-mères et en pépinières viticoles

Pour cela, FranceAgriMer procède à l'enregistrement et au suivi technique et sanitaire des 190 ha de vigne-mères qui serviront à produire des greffons et des porte-greffes. 3 agents administratifs et 4 contrôleurs sont mobilisés au sein du service pour l'accomplissement de ces missions dont l'activité administrative a déjà été engagée sur la voie de la dématérialisation (saisie des déclarations de pépinières par les pépiniéristes).



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Depuis le 1er janvier 2016, FranceAgriMer est accrédité par le COFRAC sur la norme 17020 relative aux organismes d'inspection, au regard de la délivrance du PPE, par délégation de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère en charge de l'agriculture.

LA DRAAF SE MODERNISE ET S'ADAPTE À LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE

Suite à la création de la nouvelle DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, le 1er janvier 2016, par fusion des deux DRAAF Bourgogne et Franche-Comté, les équipes d'encadrement et les agents se sont engagés, à tous les niveaux, dans d'importants chantiers de réforme : nouvelle organisation, partage des cultures, des savoirs et des savoir-faire, définition de nouvelles méthodes de travail au sein des services et du nouveau cadre d'exercice des missions.

ORGANISATION, MOYENS DE FONCTIONNEMENT, PROXIMITÉ DE TERRAIN...

Poursuivant les travaux de préfiguration menés en 2015, la DRAAF a mis en place sa nouvelle organisation dès le début 2016. Cette organisation repose sur un bi-site fonctionnel : les sites de Besançon et Dijon sont maintenus, les services étant répartis sur l'un et l'autre par pôles de compétences.

Pour continuer d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques, après appel à candidatures internes, les agents ont été rapidement repositionnés dans le cadre du nouvel organigramme. Des parcours de formation ont été mis en place pour ceux dont le poste a été modifié significativement. Une réflexion sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences a été initiée. Avec la diminution du nombre d'agents dans les services, elle devra se poursuivre afin de veiller au maintien des compétences nécessaires à l'exercice des missions relevant du MAA.

Du point de vue du fonctionnement, le secrétariat général a mis en place des outils pour faciliter le travail à distance entre Dijon et Besançon (outils collaboratifs, visio poste-à-poste). Les déplacements restant toutefois indispensables pour fédérer et animer les équipes, les transports limitant l'impact sur l'environnement ont été promus par la mise à disposition de billets TER et l'incitation au co-voiturage.

Parallèlement, le secrétariat général a conduit des chantiers d'harmonisation de procédures administratives et logistiques entre les deux sites en recherchant la simplification, et, en ce qui concerne le domaine financier, la sécurisation des dépenses.

S'agissant du management, une réflexion a été menée en interne en 2016 pour définir la gouvernance et les conditions de relations de travail constructives au sein de la nouvelle DRAAF. Elle a abouti à la rédaction d'une note de gouvernance de la direction et d'une charte du bien-vivre ensemble.

En 2016, la DRAAF a également contribué aux travaux interministériels de modernisation et de mutualisation : rédaction du cahier des charges relatif aux systèmes d'information dans le cadre du chantier de création de la cité administrative Viotte à Besançon, pilotage de l'expérimentation de la visio poste-à-poste qui a conduit à la décision du déploiement national en 2017.

EXTENSION DU SERVICE FACTURIER

Pour réduire les délais de paiement et faciliter la mise en œuvre de la dématérialisation des factures, la mise en place de services facturiers (SFACT) a été décidée par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. Il s'agit de centraliser les paiements au sein des services régionaux du ministère des finances.

Une première expérimentation de cette nouvelle organisation a été menée en 2015 dans trois régions dont la Franche-Comté. Le Centre de prestations comptables mutualisé de Bourgogne-Franche-Comté (CPCM), fort de son expérience franc-comtoise, s'est porté candidat, dans le cadre de la 2ème phase de déploiement au 1er janvier 2017, pour étendre le modèle facturier au site de Dijon. Près de 8 000 factures, jusque là traitées par le CPCM, font ainsi l'objet d'un transfert vers le SFACT.

Dans le souci d'unifier le comptable assignataire, ce déploiement s'accompagne du changement d'assignation comptable de la DDFIP 71 vers la DDFIP 25.

Le 2ème semestre 2016 a été largement consacré à la préparation du projet, dont le CPCM a assuré le pilotage en relation avec ses 10 services prescripteurs concernés par la démarche. Un plan d'action détaillé, déclinant les étapes et actions à réaliser par les différents acteurs, en amont et post bascule d'exercice comptable, a permis de conduire, dans de bonnes conditions, ces évolutions majeures, dont les aspects plus opérationnels restent à ajuster et stabiliser en 2017.

Les établissements publics d'enseignement agricole souhaitent conforter leur coopération.

Avec la création de la région Bourgogne-Franche-Comté, il était nécessaire d'organiser la coopération entre tous les établissements publics d'enseignement agricole sur ce nouveau périmètre territorial. En effet, en utilisant en commun certains moyens (personnels, biens, produits...), le travail coopératif entre établissements facilite leur fonctionnement et permet d'accroître leur potentiel scientifique, technique et pédagogique. Concrètement, il s'agit de développer des actions collectives relevant des cinq missions de l'enseignement agricole.

Après une phase de réflexion durant l'année 2016, les directeurs d'établissements ont décidé de se structurer en réseau sur la base d'un « complexe d'enseignement agricole ». Dès lors, il était logique d'utiliser le réseau formalisé déjà existant en Bourgogne (REPAFEB) en l'adaptant pour qu'il intègre l'ensemble des établissements de la nouvelle région. Les nouveaux statuts du complexe sont opérationnels depuis le 1er janvier 2017 et doivent faire l'objet de la publication d'un arrêté du ministre qui validera ainsi réglementairement son existence.

Le Président du réseau est le chef du SRFD de la DRAAF, assisté de deux vice-présidents, directeurs d'établissements cooptés par leurs pairs.

Pour conduire l'ensemble des actions, le réseau est structuré en sections de deux natures :

- les sections fonctionnelles correspondant aux réseaux des centres constitutifs des établissements (Lycées, CFA, CFPPA, Exploitations et Ateliers Technologiques),
- les sections thématiques destinées à mettre en œuvre des actions traitant d'un sujet transversal (information et communication, actions culturelles, vie scolaire, coopération internationale, agro-écologie et développement durable, innovation pédagogique et numérique éducatif...).

Chaque section est animée par un président, directeur ou directeur adjoint d'établissement coopté par ses pairs, et un animateur fonctionnel qui peut être un chargé de mission de la DRAAF ou d'un établissement.

Toutes les décisions sont prises par une instance de gouvernance (le Comité d'Orientation et de Coordination) rassemblant les membres actifs du réseau.



©DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

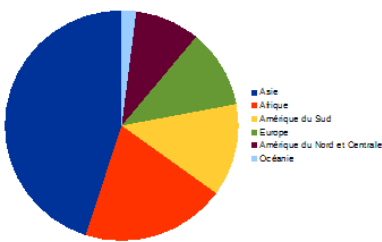
Etudiants d'APV (Agronomie : productions végétales) du LEGTA de Quetigny dans le cadre du partenariat entre le CCSTI et le réseau des établissements publics d'enseignement agricole (REPAFEB).

CRÉATION D'UNE CELLULE UNIQUE DE CERTIFICATION À L'EXPORT

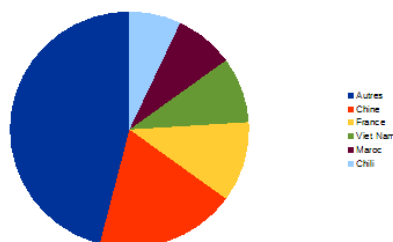
Concernant la certification export des végétaux et des produits végétaux, la fusion des SRAI Bourgogne et Franche-Comté a été une opportunité pour la création d'une cellule export unique sur le site de Besançon. Opérationnelle depuis le 1er avril 2016, elle offre aux exportateurs un service de qualité, par une spécialisation accrue des agents certificateurs. Pour assurer la continuité de service, quatre techniciens et trois gestionnaires techniques participent à la certification export. Outre l'émission des certificats export, les agents réalisent les contrôles des lots et les inspections des établissements exportateurs. Après plusieurs mois de fonctionnement, la cellule export est un succès cité en exemple par la Direction Générale de l'Alimentation.

- 1 881 certificats émis pour 62 pays destinataires différents
- 656 434 tonnes de produits exportés

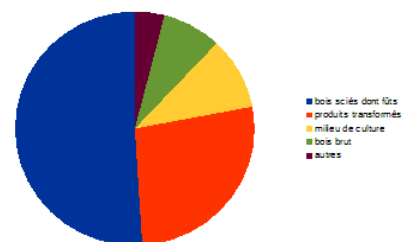
- Avec 45% des certificats, l'Asie reste le 1^{er} continent destinataire des produits concernés par la certification à l'export.



- 5 destinations dépassent les 100 certificats.
- Les 196 certificats à destination de la France concernent les départements, territoires et collectivités territoriales d'Outre-Mer.



- Les grumes et les bois sciés, dont les fûts et tonneaux, représentent 78% du nombre de certificats émis. Les produits transformés et les milieux de culture sont les deux autres catégories de produits les plus exportés.



CRÉATION DU SRFOB

Dans le cadre de la nouvelle organisation des DRAAF, le souhait du MAAF de recréer des services régionaux en charge de la filière forêt-bois s'est traduit à la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté par la constitution du SRFOB (service régional de la forêt et du bois). Doté de 10 agents et organisé en bi-site, le SRFOB comporte un pôle aval/filière bois sur Besançon et un pôle amont/forêt sur Dijon. En interne au MAAF, le réseau forestier DRAAF/DDT a été maintenu voire redynamisé avec la tenue de trois réunions au cours de l'année 2016.

Le SRFOB a également pu accompagner les acteurs et partenaires de la filière forêt bois régionale dans leur réflexion de regroupement (interprofessions, ONF, CRPF -avec la participation active du SRFOB dans l'organisation des élections des membres du nouveau conseil de centre- ...).

Enfin, le SRFOB a participé à l'animation d'un stand lors de la manifestation « ForestInnov », premier salon des innovations et des services les 24 et 25 novembre 2016, en collaboration avec les deux établissements de formation agricole –spécialisation forestière– de Chateaufarine et de Velet.

Les projets sont nombreux pour 2017. On peut notamment citer :

- la déclinaison régionale de la feuille de route nationale pour l'accomplissement des missions forestières en services déconcentrés pour la période 2017-2021, en bénéficiant d'un appui extérieur du Fonds de modernisation du MAAF pour structurer le réseau forestier DRAAF/DDT,
- la mise en place d'un fonctionnement harmonisé et efficient dans la gestion des aides forestières des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté en lien avec le Conseil régional.

Organigramme de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

DIRECTION



Directeur

Vincent FAURICHON

Secrétariat : 03.80.39.30.13



Directrice adjointe

Huguellette THIEN-AUBERT

Secrétariat : 03.80.39.30.13



Directeur adjoint

Bruno DEROUAND

Secrétariat : 03.81.47.75.01

Chargés de missions transversales

Philippe GUILLEMARD - 03.81.47.75.71

Fabien DESMARRE - 03.80.xx.xx.xx

CPCM - Centre de prestations comptables mutualisé

Chef de service :

Marie-Caroline RIGAUD

Chef de service adjointe :

Emmanuelle REY

Secrétariat : 03.45.21.14.70

Unités opérationnelles :

DREAL et **DDI** de Bourgogne

Unités opérationnelles :

DRAAF et **DDI** de Franche-Comté

SG - Secrétariat général



Chef de service :

Véronique LEBLANC

Chef de service adjointe :

Marie-Thérèse SAVOYE

Secrétariat : 03.80.39.30.80

Pôle Budgétaire

Laurence ARRIE - 03.80.39.30.20

Pôle Ressources humaines

Marie-Thérèse SAVOYE 03.81.47.75.11

Pôle Systèmes d'Information - Logistique

Alexandre BRASSART - 03.80.39.30.53

SRFD - Service régional de la formation et du développement



Chef de service :

Hubert MARTIN

Chef de service adjoint :

Bruno COGOURDANT

Jean-Pierre THUOT assurant l'intérim

Secrétariat : 03.81.47.75.45

Pôle Appui aux établissements

Bruno COGOURDANT

Jean-Pierre THUOT assurant l'intérim

03.80.39.30.55

Pôle Examen et certifications

Véronique NEAULT - 03.80.39.30.57

Pôle Politique de formation et gestion des moyens

Christian DOUTAUX - 03.81.47.75.33

Centre Interrégional de service des examens (CIRSE) du nord-est

Pierre-Louis PONDICQ 03.80.39.30.66

SRISE - Service régional de l'information statistique et économique



Chef de service :

Florent VIPREY

Chef de service adjoint :

Laurence MALET

Secrétariat : 03.80.39.30.12

Pôle Enquêtes

Michel FOIN - 03.80.39.31.22

Pôle Études - Valorisation

Eric SEGUN - 03.81.47.75.87

Pôle Conjonction et synthèses

Laurence MALET - 03.80.39.31.24

Pôle Information géographique

Diffusion

Françoise BOUDON - 03.81.47.75.52

SREA - Service régional de l'économie agricole



Chef de service :

Nadège PALANDRE

Chef de service adjoint :

Cécilia GRANOZIO

Secrétariat : 03.80.39.30.70

Pôle Entreprises, Filières et Agroécologie

Arélie TACONET - 03.80.39.30.64

Pôle Installation et ruralité

Dialer COLLIN - 03.81.47.75.23

Pôle PAC 1^{er} pilier, foncier et emploi

Marie-Luce GHIB - 03.80.39.30.98

Pôle Gestion des aides

Cécilia GRANOZIO - 03.81.47.73.87

Pôle Performance environnementale

Samuel BRULEY - 03.80.39.30.35

SRFOB - Service régional de la forêt et du bois



Chef de service :

Olivier CHAPPAZ

Chef de service adjoint :

Jean-Denis NOIROT

Secrétariat : 03.81.47.75.20

Pôle Forêt et animation réseau

Jean-Denis NOIROT - 03.80.39.30.71

Pôle Forêt bois, gestion des aides et BOP

Catherine MERCIER - 03.81.47.75.47

Pôle Animation de la politique de l'alimentation

Muriel JANEX - 03.81.47.75.81

SRAI - Service régional de l'alimentation



Chef de service :

Sophie JACQUET

Chef de service adjoint :

xxx

Secrétariat : 03.80.39.31.55

Pôle Santé végétale, environnement et contrôles

Dominique CROZIER - 03.81.47.75.62

Pôle Santé publique vétérinaire

Mireille DUBARD - 03.80.45.21.14.55

Adresse postale de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

4 bis rue Hoche

BP 87865

21078 DIJON CEDEX

Standard téléphonique : 03.80.39.30.00

Liste des Sigles

AB	Agriculture biologique
ADIB	Association régionale pour le développement de la forêt et des industries du bois en Franche-Comté
AIDER (mission)	Appui interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural
AITA (dispositif)	Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture
AOP	Appellation d'origine contrôlée
APROVALBOIS	Interprofession régionale de la forêt et du bois en Bourgogne
APV	Agronomie, productions végétales (étudiants en option)
ASP	Agence de services et de paiement
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCSTI	Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPPA	Centre de formation pour la promotion agricole
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
COFRAC	Comité français d'accréditation
COREAMR	Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
CPCM	Centre de prestations comptables mutualisé
CRALIM	Comité régional de l'alimentation
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRPF	Centre régional de la forêt et du bois
CSF	Contrat stratégique de filière
DD(CS)PP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDI	Direction départementale interministérielle
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EVE	Environnement virtuel éducatif
FAM	FranceAgriMer
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FREDON	Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles
GIEE	Groupeement d'intérêt économique et environnemental

IGP	Indication d'origine protégée
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IREDU	Institut de recherche sur l'éducation
LAAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LEAD	Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LMR	Limites maximales des résidus
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MSA	Mutualité sociale agricole
OCM	Organisation commune de marché
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
ORSEC (dispositif)	Organisation de la réponse de sécurité civile
OVS	Organisme à vocation sanitaire
PAC	Politique agricole commune
PAT	Projet alimentaire territorial
PCREA	Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles
PDR	Programme de développement rural
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PNA	Programme national de l'alimentation
PNFB	Programme national forêt bois
PPE	Passeport phytosanitaire européen
PRALIM	Plan régional de l'alimentation
PVVS	Pays de Vesoul-Val de Saône
REPAFEB	Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne
SAFER	Société d'aménagement foncier d'établissement rural
SBV	Surveillance biologique des territoires
SDREA	Schéma directeur régional des exploitations agricoles
SFACT	Service facturier
SRAI	Service régional de l'alimentation
SRFD	Service régional de la formation et du développement
SRFOB	Service régional de la forêt et du bois
SRISE	Service régional de l'information statistique économique
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Bac technologique)
TER	Train express régional
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
UTA	Unité de travail annuel



**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

Adresse postale

**4 bis rue Hoche
BP 87865
1078 DIJON cedex**

**Immeuble Orion
191 rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex**

tél. : 03.80.39.30.00

**www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr**

